



INFORMATIONS VERNIER

Édité et mis en page par l'Administration municipale

Décembre 1993

BUDGET 1994

Pas d'augmentation d'impôts

Le budget 1994 a été accepté à l'unanimité le 16 novembre dernier. Deux nouveautés : son montant global est inférieur à celui de 1993. Par ailleurs, les fonctionnaires ont renoncé à une partie de leur gratification.

Dans sa séance du 16 novembre dernier, le Conseil municipal a accepté le budget qui lui était présenté par le Conseil administratif pour l'année 1994.

Trois remarques d'ordre général peuvent être d'emblée formulées :

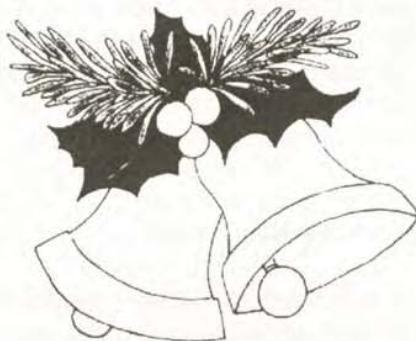
1. Fidèle à son programme de législature, le Conseil administratif n'a pas voulu une augmentation du centime additionnel. Ce dernier reste donc fixé à 50. Cela implique, pour la population (résidente ou active) de Vernier, qu'il n'y aura pas, en 1994, d'augmentation de la charge fiscale au niveau communal.

2. Désireux de poursuivre son effort de gestion rigoureuse, le Conseil administratif a réussi à présenter, pour la première fois depuis bien longtemps, un projet de budget municipal inférieur à celui de l'année précédente. En effet, le total du budget, tant aux charges qu'aux revenus, se monte à Frs 51'491'470.—, contre Frs 52'128'820.— en 1993, soit une diminution de Frs 637'350.— (-1,22%). A l'heure où les collectivités publiques (notamment la Confédération et les cantons) éprouvent les plus grandes difficultés à resserrer leurs dépen-

ses, la réduction du budget verniolan fait figure de prouesse.

3. Le budget 1994 est équilibré, mais cet équilibre n'a pu être trouvé que grâce à une contribution du personnel sur sa gratification. Ce geste de solidarité avec les fonctionnaires des autres collectivités publiques et les travailleurs du secteur privé a été décidé en accord avec la Commission du personnel de la Commune de Vernier, laquelle a été très largement consultée. La contribution des employés communaux se monte à 1,35% de leur revenu annuel; c'est dire qu'elle est de deux à quatre fois inférieure à celle qui est appliquée en Ville de Genève. Il est à noter encore, sous ce chapitre, que seule la gratification est réduite, les autres prestations salariales (annuité, allocation de vie chère, rétroallocation de vie chère, prime de fidélité) ne subissant aucune diminution. Que le personnel communal soit remercié d'avoir permis, par son geste, d'équilibrer le budget communal et, par là, contribué au redressement des finances de la commune de Vernier.

Suite page 2



Bonnes Fêtes

Sommaire

Index bleu :
Le budget

Index vert :
Nouvelles communales
Important : page 12
Horaire de l'Administration communale durant les fêtes

Pages chamois :
Infos quartiers

Index rouge :
Entreprises, commerçants et artisans spécialisés à votre service, à proximité de votre domicile.

Prochain numéro : **21 janvier**

Le chômage

Journal tiré à **14'000 exemplaires**

Budget 1994 : Examen des grands chapitres

Les tableaux reproduits aux pages 22 et 23 vous donnent le détail des chiffres relatifs au budget 1994. La numérotation des chapitres est reprise du plan comptable des collectivités publiques suisses et n'est pas spécifique à Vernier. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas continue.

Nous donnons ci-dessous un bref commentaire par tête de chapitre pour vous permettre de mieux situer les différences entre 1993 et 1994 et de mieux cerner les options politiques du Conseil administratif relatives au fonctionnement de l'exercice prochain.

0. Administration

Ce titre regroupe tout ce qui a trait à l'administration générale de la commune, notamment les frais du Conseil municipal, du Conseil administratif, du personnel de l'administration générale, de l'informatique, de l'information, ainsi que ceux engendrés par les bâtiments de la mairie et de l'ancienne mairie.

Par rapport au budget 1993, on constate une baisse générale dans ce groupe de l'ordre de Frs 100'000.—, les augmentations de charges dues à l'augmentation des primes accident pour le personnel et l'accroissement de l'informatique dans notre administration étant compensées largement par les économies réalisées suite aux changements importants ayant lieu au secrétariat général de la commune.

1. Sécurité publique

Ce chapitre, qui regroupe l'état civil, la police municipale, le service d'incendie et de secours et la protection civile, est en légère augmentation par rapport à l'an dernier, accroissement dû en majeure partie à l'augmentation de notre part aux interventions du SIS (+ Frs 75'000.—). Cette évolution est inévitable et va encore se poursuivre les années prochaines, jusqu'en 1997 environ. A cette date, la réparti-

tion des charges du service d'intervention en cas d'incendie sera équilibrée entre la Ville et les communes. A noter encore, au niveau des revenus, que l'Etat de Genève a décidé, pour assainir ses propres finances, de ne plus rétrocéder aux communes le tiers du produit des amendes de la police comme il le faisait jusqu'alors. Il en résultera pour Vernier une moins-value de recettes de l'ordre de Frs 410'000.—.

2. Enseignement et formation

Sous ce titre sont regroupés tous les frais engendrés par les écoles publiques sises sur notre commune, c'est-à-dire, par ordre alphabétique, Aïre, Avanchet-Jura, Avanchet-Salève, Balexert, Châtelaine, Libellules, Lignon I, II et III, Ranches enfantine et primaire, Vernier-village et Vernier-place, ainsi que la nouvelle unité de Poussy, située au centre du quadrilatère des nouveaux immeubles du chemin de Poussy et qui ouvrira les portes de ses trois classes à la rentrée scolaire de septembre 1994. Outre les frais d'entretien de ces bâtiments, il faut inclure dans ce chapitre les frais de conciergerie. Et c'est à ce titre que le total des charges prévues pour 1994 est en augmentation de quelque Frs 120'000.—, les économies réalisées sur l'ensemble des bâtiments étant absorbées par les frais causés par l'arrivée de ce nouveau bâtiment à gérer qu'est l'école de Poussy.

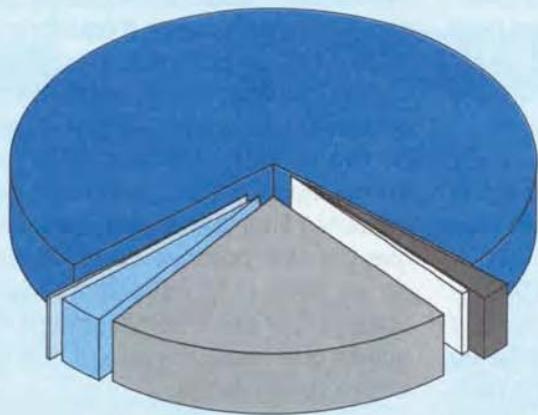
3. Culture et loisirs

Au niveau culturel, la suppression du Festival de danse permet à la commune de présenter un budget 1994 inférieur de quelque Frs 120'000.— à celui de l'an dernier. Le programme culturel proposé est cependant tout aussi alléchant, comme vous aurez l'occasion de vous en rendre compte au cours de l'année prochaine. Concernant le service des parcs et promenades, il présente un budget en augmentation de Frs 96'000.—, accroissement dû en majeure partie aux frais de personnel (1/2 personne

de plus en compensation avec le service des routes) et à l'aménagement de l'aire de jeux au chemin de Sales. Le service des sports continue sa politique de restriction des dépenses avec un budget 1994 inférieur de Frs 60'000.— par rapport à celui de 1993. Malgré cela, les prestations du service et l'entretien des installations ne connaissent pas de repos, puisqu'il est prévu pour l'an prochain d'acheter le jumping-ball pour la piscine du Lignon (l'expérience 1993 a été très positive), d'installer des capteurs solaires pour le réchauffement de l'eau aux bassins des Avanchets et des Ranches, de changer le mobilier et le sol de la buvette du stade de Vernier et de refaire le court No 2 au centre de tennis de Vernier.

Au chapitre des autres loisirs, il est prévu de refaire le chemin d'accès au centre aéré de Frangy, ainsi que la pergola au club des aînés des Libellules et le sol du centre de quartier de Châtelaine. Les amortissements des réalisations récentes (ludothèque de Châtelaine, Centre de loisirs des Avanchets, Jardin Robinson de Balexert) vont peser lourd aussi dans le budget 1994 qui verra la rubrique «Autres loisirs» augmenter de Frs 120'000.—.

Ventilation par natures des subventions communales (1994)



Vernier tourné vers l'avenir

72,4 % des subventions vont aux enfants. Une somme qui ne part pas en argent de poche bien entendu, mais principalement pour permettre le fonctionnement des diverses institutions de la petite enfance (crèches, garderies, jardins d'enfants) dont la commune est dotée. Ces institutions reçoivent en fait toute cette somme de 2,3 millions, de laquelle il faut déduire 130'000 francs pour les restaurants scolaires. Autre subvention qui profite aux jeunes : celle destinée aux centres aérés, aux deux ludothèques, aux centres de loisirs, aux jardins Robinson, à l'Eclipse et aux différents mouvements scouts et éclaireurs, soit une somme d'environ 650'000 francs.

Tous les sportifs ne sont pas en reste, même si près de 57 % des subventions sportives sont destinées aux footballeurs, soit aux clubs du FC Aïre, du City FC et du Vernier FC, représentant plusieurs centaines de membres. »

5. Aide sociale

Il s'agit là de l'un des deux gros morceaux des augmentations du budget 1994. En effet, les subventions aux crèches et jardins d'enfants passent de Frs 2'145'000.— en 1993 à Frs 2'451'000.— en 1994, soit une croissance de Frs 306'000.—, ou 14%. C'est dire l'effort que veut faire la commune pour ce domaine particulier de la petite enfance, et ceci indépendamment des investissements prévus pour la création de crèches au Lignon et à Vernier-village.

Un autre volet de l'aide sociale a été augmenté (de Frs 180'000.—), c'est celui de l'aide ponctuelle aux personnes de la commune, et tout particulièrement aux chômeurs.

6. Trafic

Ce chapitre recouvre aussi bien l'entretien des routes communales que les salaires des cantonniers, l'entretien du Centre de voirie et le compte d'exploitation des Transports publics verniolans qui, dès le 1er janvier dernier, rouent sous la bannière cantonale des TPG pour assurer le service des lignes 51 et 52.

Si l'entretien des routes et chemins est en légère augmentation à cause d'une réserve pour la création de mesures de modération du trafic (seuils de ralentissement), cet accroissement est largement compensé par les économies réalisées dans l'ensemble du service. De plus, l'accord de reprise des TPV par les TPG nous

permet de réaliser une diminution des charges de l'ordre de Frs 200'000.-, preuve par là que la convention signée l'an dernier avec la régie des Transports publics genevois était bénéfique.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Un des aspects de la protection de l'environnement que l'on néglige souvent de mentionner est certainement celui de la protection des eaux. Un demi-million sera consacré à l'entretien des canalisations et égouts en 1994, sans compter les investissements prévus dans ce domaine (chemin de Sales, chemin Philibert-de-Sauvage et zone des pétroliers).

En ce qui concerne le traitement des déchets, la construction de l'usine des Cheneviers III entraîne une augmentation constante des taxes de décharge et de traitement des résidus ménagers. Ces derniers passent de Frs 175.— à Frs 190.— la tonne, représentant une charge supplémentaire de Frs 135'000.— pour la commune. Le traitement des déchets spéciaux quant à lui augmente de Frs 100'000.—. Parallèlement, le Fonds d'équipement communal qui, pendant trois ans, a aidé les communes à financer l'usine des Cheneviers III, a cessé de distribuer cette manne bienvenue engendrant un manque à gagner de Frs 350'000.— pour la commune. C'est donc, au titre du traitement des déchets, un coût supplémentaire de Frs 585'000.— que la commune devra supporter pour 1994. Mais là, l'effort de chacun est capital et les autorités verniolanes invitent l'ensemble de la population, industries et privés, à vouer une attention particulière à son comportement face à ce problème, de façon à ce que notre commune, qui est déjà très bien placée au classement des collectivités publiques en matière de déchets, ne voie pas ses tonnages augmenter de façon démesurée mais arrive au contraire à stabiliser ses résidus.

9. Finances et impôts

En matière de charges, c'est dans ce chapitre que le budget 1994 nous a réservé sa bonne surprise. En effet, la baisse généralisée des taux d'intérêts entraîne pour la commune une moins-value de charges de l'ordre de Frs 1'560'000.—. C'est principalement grâce à cette économie et à la participation du personnel que nous avons pu équilibrer le budget 1994 et compenser les augmentations de charges voulues (aide sociale) ou imposées (transferts de charges Etat/communes, traitement des déchets). Quant aux revenus fiscaux, le résultat 1992 et la grande stabilité de notre population fiscale nous permettent de suivre en tous points les pronostics du Département des finances et contributions concernant le rendement du centime additionnel des per-

sonnes physiques et de prévoir une plus-value de Frs 1'300'000.—. Par contre, pour les personnes morales et la taxe professionnelle, nos prévisions ont été revues à la baisse pour tenir compte de la situation plutôt morose qui sévit actuellement dans le secteur économique.

L'Etat, quant à lui, joue au chat et à la souris: d'une part, il nous diminue notre participation au Fonds d'équipement communal de Frs 735'000.— (reconnaissons tout de même que Vernier touche une grosse partie de l'ensemble de ce fonds); d'autre part, il nous augmente notre part au Fonds de péréquation de frs 200'000.—: cela est dû au nouveau mode de calcul de la capacité financière des communes.

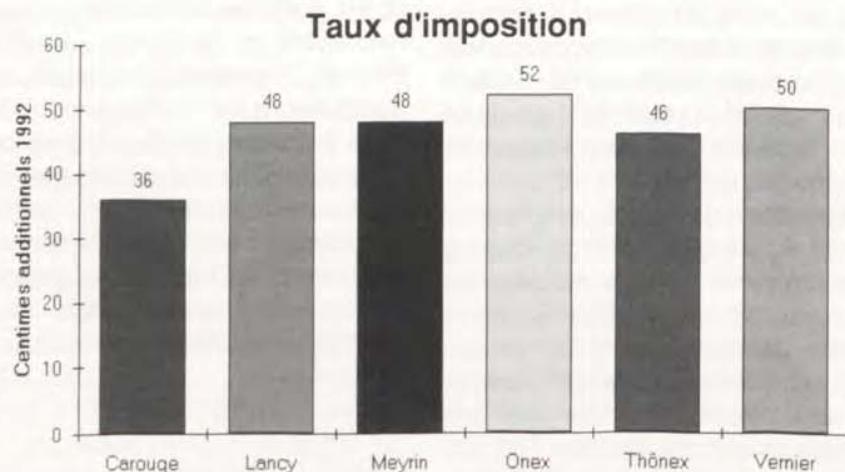
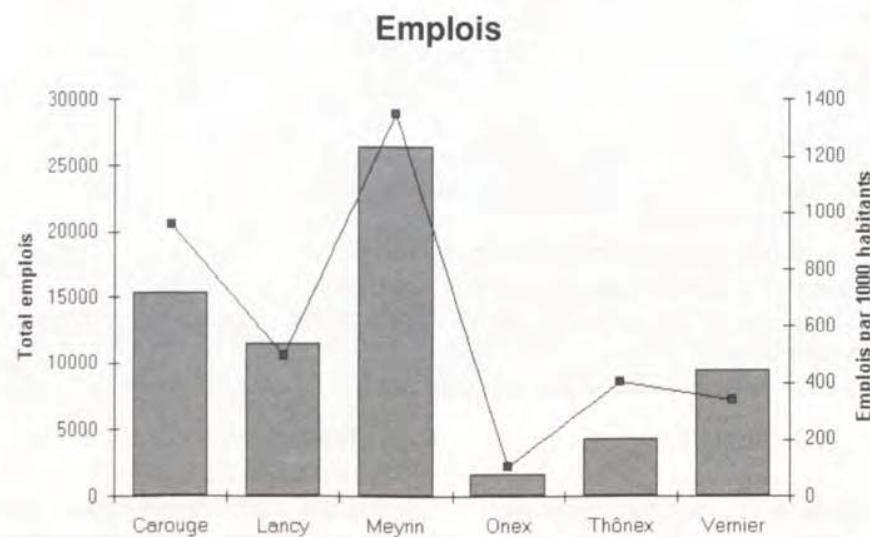
En conclusion de ce survol du budget, le Conseil administratif tient à réitérer ses remerciements au personnel communal d'avoir permis, par son geste de solidarité, d'équilibrer le budget de l'an prochain. Il est conscient du fait que, si cette année il a pu présenter un budget inférieur à celui de l'an dernier, cela ne signifie pas encore que Vernier soit sorti de ses difficultés financières et que ce n'est que par une politique de diminution de sa dette (115 millions à l'heure actuelle) par des amortissements réguliers que l'équilibre pourra être retrouvé dans l'avenir.

Patrick LEUBA
Secrétaire général



Savoir ... participer

Les villes périphériques genevoises

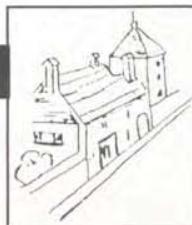


Sources : Mémento statistique du canton de Genève, Edit. 1993, SCS



Pages d'information des associations de quartier

(voir aussi pages 6, 19 et 20)



Infos quartier - AÏRE - LE LIGNON

A.I.A.L. - Case postale 114 - 1219 Le Lignon

La fin de l'année est toute proche et pour la plupart des entreprises, sociétés, c'est l'heure des bilans de l'activité durant les douze mois écoulés. Pour notre association, cette échéance est reportée au moment de l'assemblée générale qui marque la fin de l'exercice. Mais cette période est également celle de l'échange des voeux et c'est pourquoi notre comité présente à tous ses membres, mais également aux autorités communales et aux responsa-

bles des autres associations de quartier de la commune, ses voeux les meilleurs pour d'excellentes fêtes de fin d'année et une étape 1994 pleine de satisfaction et de réussite dans leurs activités. Activités qui demandent beaucoup de dévouement, de bonne volonté, de temps pris sur les loisirs et pour lesquelles, malheureusement, ce sont toujours les mêmes personnes qui se retrouvent sur la brèche.

Aussi, aux voeux traditionnels, vient s'ajouter le souhait que l'an prochain, lors du renouvellement des divers comités, dans chaque quartier, quelques personnes prennent la responsabilité de ne plus laisser aux autres le soin de «tout faire» et viennent apporter leurs idées, leurs suggestions, à tous ceux qui essaient de rendre, dans chaque coin de notre commune, la vie plus agréable pour tous.



Infos quartier - CHÂTELAINE

A.I.C.E. - Case postale 207 - 1219 Châtelaine

**L'Air de
Châtelaine**
ASSOCIATION DES INTÉRêTS DE CHÂTELAINE

Chère amie villageoise, cher ami villageois,

N'attribuez pas d'entrée et d'office un sens péjoratif ou humiliant à cet adjectif reposant : l'Association des intérêts de Vernier-Village veut se préoccuper des choses qui touchent à son village et c'est déjà bien ainsi. Mais cela ne l'empêche pas de s'intéresser à ce qui se passe dans les autres quartiers de sa commune et c'est toujours avec plaisir qu'elle collabore avec d'autres associations de quartier lorsque le besoin s'en fait sentir.

Occasionnellement, deux ou trois fois par année, des contacts sont pris avec les Autorités communales : dans le sens AIVV à Autorités. Parfois, le flux change : Autorités à AIVV. Non pas, assurez-vous, pour nous demander notre avis, mais plutôt notre vision d'un problème d'actualité. C'est alors une grande joie au sein de notre comité et un sentiment d'utilité publique nous étreint : nous participons.

Mais ces relations épisodiques ne suffisent pas à nous tenir au courant des affaires communales et surtout villageoises. Aussi avons-nous pris l'habitude d'éplucher les communications officielles et surtout la FAO :

lisez la Feuille d'Avis Officielle. Et c'est là que nous découvrons la vie de notre village. Il y a également les séances du Conseil municipal, mais c'est avec la FAO que nous prenons vraiment contact avec la réalité.

Cette réalité nous est communiquée, dans nos séances de comité, par notre «Eplucheur de FAO» : il attire notre attention sur ce qui nous intéresse, la sphère définie par notre sigle : AIVV. Et parfois, à la lecture de l'une ou l'autre des actions entreprises par l'un ou l'autre des habitants de ce village, nous tombons dans un abîme de regrets : "Ah, si nous avions pu, en temps utile, tenter d'esquisser un mini point de vue, d'effleurer une timide suggestion d'utilité publique, de faire valoir prudemment une remarque peut-être, pourquoi pas, pertinente !"

Lorsque plus haut, nous avons dit «la vie de notre village», nous avons pensé à cette vie qui modifie, adapte, améliore les lieux et les maisons où nous vivons. Or, ces transformations touchent presque toujours quelqu'un et si ce n'est pas le droit ou la loi, c'est

par le regard, la vue que l'on a d'horizons que l'on croyait intangibles et qui changent subitement.

Dans ce comité qui vous parle en ce moment, une bonne douzaine de personnes de tous âges mais des deux sexes, s'interrogent souvent sur cet aspect de la vie de ce village. Il arrive même que de la discussion jaillisse, peut-être pas une lumière fulgurante, mais un éclairage de bon aloi. Après tout, nous ne sommes que des humains...

Soudain, le groupe de rédaction s'aperçoit qu'il est au bas de sa page. Il ne lui reste que la place de vous donner rendez-vous dans un prochain article, la suite de celui-ci, et de vous souhaiter, à vous et à votre famille, de belles et bonnes fêtes de Noël. Toutefois,

**pensez à ceux qui sont démunis,
ne les oubliez pas.**

**Il n'est pas suffisant de penser à
eux dans vos prières;
faites en plus le geste qui aide.**

C'est le voeu de votre Comité.

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS
- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER
TOUS LES CONSOMMABLES POUR
L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE
(Rubans Informatiques et bureautiques,
Billes disques, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel informatique

Ce pavé est à votre disposition pour vos annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-
(par numéro pour 4 parutions)

Contactez:
M. Roland HEHLEN
Tél. 306 06 06

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

ENTRETIEN - RÉPARATION
DÉPANNAGE - INSTALLATION

GUY STROHHEKER

CONCESSIONNAIRE SI-CVE-SEIC-PTT

*

2B, CHEMIN DU SORBIER
1214 VERNIER
TÉL. 341 13 11
FAX 341 12 84

**Vincent
PELLERITI**



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25



POUR ENFANTS ET ADULTES

Harmonie Corps - Esprit

Massages :

Musculaire et Viscéral - En Lemniskate - Métamorphique
Intuitif - Harmonisation des Chakras
Gymnastique Respiratoire

Rejuta Paulais
Diplômée Ecole Masson
8, ch. de Maisonneuve
CH-1219 Châtelaine

sur rendez-vous
Tél. (022) 796 27 10



**Les AUTORITÉS
de la COMMUNE de VERNIER
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VOEUX
pour cette NOUVELLE ÉTAPE
vers l'AN 2000**



INFORMATIONS VERNIER

Annonces publicitaires

Annonce 1/12 de page

4 parutions : Fr. 100.-- / numéro

Notre mensuel, tiré à 14'000 exemplaires, est un important moyen de pénétration, car il est distribué dans tous les ménages, dans la zone industrielle ZIMESA et dans les cases postales de la commune, du Bouchet et de Cointrin.

Afin de faire mieux connaître vos entreprises et commerces, nous mettons à votre disposition, quatre pages intérieures ainsi que la quatrième page de couverture.

Pour de plus amples **renseignements**, contactez
Roland HEHLEN, tél. 306 06 06

Prochaines parutions

17 décembre 93 -
21 janvier 94 - 18 février 94 -
25 mars 94 - 29 avril 94 -
20 mai 94 - 17 juin 94 -
22 juillet 94 - 19 août 94

Délai rédactionnel :
21 jours avant la parution

Pleine page

4ème page de couverture

4 parutions : Fr. 1200.-- / numéro

Annonce 1/2 de page

4 parutions : Fr. 540.-- / numéro

Tarif

1 à 3 parution(s) : + 10%
8 parutions : rabais 5%
12 parutions : rabais 12%

Annonce 1/4 de page

4 parutions : Fr. 270.-- / numéro

Annonce 1/4 de page

Dernière page de couverture intérieure

4 parutions : Fr. 300.-- / numéro

Carte de visite

Une Entreprise au service
de la Commune de Vernier

Mövenpick Hôtels

Deux hôtels Mövenpick pour mieux vous servir

Mövenpick Genève

Situé dans le complexe de l'ICC, à proximité de l'aéroport, l'hôtel Mövenpick, de catégorie 4 étoiles luxe, a ouvert ses portes il y a 4 ans.

Ses 350 chambres et suites, totalement insonorisées sont agréablement aménagées avec TV / radio, vidéo, ligne directe de téléphone, minibar. Lampe infrarouge et sèche-cheveux rendent les salles de bains encore plus fonctionnelles.

Les hommes d'affaires trouvent là toutes les installations qui sont nécessaires au bon déroulement de leurs séminaires, et les familles peuvent organiser sans souci leurs repas ou mariages : d'une superficie totale de 800 m², les divers salons de banquets peuvent se moduler à souhait et accueillir de 2 à 500 personnes; l'équipement technique mis à disposition des hôtes est des plus performants. Gourmets et gourmands peuvent délecter leur palais dans 4 restaurants : le restaurant Mövenpick vous propose de succulents mets qui ont fait la renommée de Mövenpick; la Brasse-

rie vous permet de goûter à des plats traditionnels de la cuisine française. Le café Boulevard offre une carte de petite restauration, idéale pour un repas léger. Si l'exotisme vous tente, le restaurant Kikkoman se fera un plaisir de vous servir une de ses spécialités japonaises.

De plus, chaque dimanche, un superbe buffet est dressé pour le brunch au restaurant Mövenpick.

Au bar "l'Alibi", vous pourrez participer jusqu'au 10 février à un concours dont le premier prix est un voyage à Londres !

Mövenpick Cadettt

Situé sur l'avenue de Mategnin à Meyrin, cet établissement de 3 étoiles plus, a un concept simple qui repose sur un confort maximal dans une ambiance très chaleureuse et accueillante.

Ses 190 chambres insonorisées, climatisées et équipées de TV avec 21 programmes, ligne directe de téléphone, minibar, sont offertes à un prix unique pour une occupation de 1 à 3

personnes. C'est une formule originale qui facilite l'accueil d'hôtes à Genève pour un prix très raisonnable.

Son restaurant, ouvert sans interruption de 11h30 à 23h, propose des mets de cuisine internationale et des plats traditionnels de Mövenpick, tels que Riz Casimir et Tatar. Et contigu, vous trouverez le tout nouveau bar de l'hôtel. Les divers salons permettent d'organiser banquets, séminaires et repas de famille jusqu'à 70 personnes.

Pour les personnes averties, le Mövenpick Cadettt est le seul établissement de Genève à mettre gratuitement à la disposition de ses hôtes un parking souterrain.

Dans les deux établissements, les enfants trouvent un espace qui leur est entièrement destiné, avec jeux et coloriages de toutes sortes.

Si vous ne connaissez pas encore ces deux hôtels, passez et goûtez une des fameuses glaces Mövenpick !



Permanence chômage

Nous vous rappelons qu'une permanence d'accueil est ouverte à tous les habitants de la commune de Vernier chaque

**jeudi matin de 9h à 12h
à la Maison de Quartier d'Aire-Le Lignon
(chemin Nicolas-Bogueret 12 bis)**

Vous pouvez aussi téléphoner à cette permanence
tél. 797 20 98

Cette permanence est assurée par le service social communal en collaboration avec l'Association de défense des chômeurs.

Nous avons eu notre premier repas en commun le jeudi 11 novembre : une quinzaine de personnes ont pu apprécier les compétences culinaires du chef Manuel MACHADO, secondé par Jacques DUPRE...
Une expérience à poursuivre et le groupe s'est donné le cadre suivant pour l'avenir :

- repas une fois par mois, le 2e jeudi du mois, prochain repas : le jeudi 13 janvier 1994;
- s'inscrire à la permanence ou éventuellement à la mairie (306 06 06);
- participation financière : fr. 5.- par personne;
- **important** : possibilité pour 3 ou 4 personnes d'apprendre à cuisiner. En effet, l'intention première de ces repas était, dans l'idée de Manuel, un cours de cuisine.

Attention : Pas de permanence le jeudi 30 décembre 1993.

Conférence-débat, compte rendu

La conférence-débat du 3 novembre dernier a eu comme thème, cette année, les transports publics avec la présence de Monsieur GRASSET, Directeur adjoint des TPG.

Dans le public, nous notons la présence de Madame Gabrielle FALQUET et Monsieur André CHILLIER, conseillers administratifs, des deux chauffeurs de bus des lignes 51 et 52 (anciennement petits bus TPV) et de septante personnes âgées venant pour la plupart des clubs d'aînés de la commune.

En préambule, Monsieur GRASSET nous rappelle les débuts de la CGTE; les premiers trams passaient allègrement la frontière - quelques photos défilent au moyen du rétro-projecteur - et enchaîne ensuite avec les aménagements actuels apportés à quelques trajets de bus, notamment les lignes 51 et 52 à Vernier, pour terminer avec le projet du métro de l'an 2000.

Le débat qui suit est très animé : les utilisatrices et utilisateurs des transports publics ont maintes réclamations, remarques ou clarifications à exprimer. Il est difficile de contenter tout le monde.

Le réseau TPG, élaboré avec beaucoup de précision, a pour objectif de couvrir au mieux les déplacements, domicile - travail, des genevois et de rentabiliser aussi au mieux les lignes. Pour les personnes âgées, les modifications de ligne ou d'arrêt ont une répercussion difficile dans leur vie quotidienne. Cette discussion a permis, nous l'espérons, de mieux comprendre les préoccupations de chacun et dans la mesure du possible d'y trouver une solution.

Les lignes 51 et 52 font partie depuis janvier 1993 du réseau TPG et sont au bénéfice du tarif TPG.

Le Service social communal

Anniversaires aînés

3 personnes ont fêté leurs 90 ans en octobre dernier. Ce sont :
Madame Charlotte TOMBET, née le 8 octobre 1903, habitant avenue du Lignon 53,

Madame Marguerite MOOR, née le 18 octobre 1903, habitant chemin des Sellières 35,

Madame Inès FIORETTINI, née le 28 octobre 1903, habitant chemin des Comtoises 15.

Le mois de novembre voyait deux habitantes de la commune fêter leurs 95 ans :

Madame Frida BORGEAUD, née le 14 novembre 1898, habitant rue du Grand-Bay 16 et

Madame Lina SALADIN, née le 24 novembre 1898, habitant avenue du Lignon 59.

A chacune de ces dames, nos félicitations et meilleurs voeux !

Séance du 16 novembre 1993

La séance du Conseil municipal a commencé par un renvoi en Commission des finances du projet de modification de la frontière communale entre Meyrin et Vernier. Un échange de parcelles était prévu dans le cadre de la réalisation du plan directeur de la zone de Mouille-Galand. Or, les conseillers municipaux ont estimé que Vernier serait perdante dans cet échange.

HLM à Aïre refusés

Autre sujet de mécontentement de la part des élus : la mise à l'enquête par le Département des travaux publics d'une modification de zone qui permettrait de construire des petits immeubles de deux étages sur rez au chemin du Grand-Champ à Aïre. C'est en fait la société immobilière de la Société catholique romaine qui demande le déclassement de ses parcelles (3984 m^2) actuellement en zone villa. Cela permettrait la réalisation d'une trentaine de logements HLM. Plus que la hauteur des bâtiments envisagés, c'est l'absence d'un plan d'ensemble qui dérange les conseillers municipaux. De plus, quelques 70 propriétaires de villas du secteur concerné sont fortement opposés à ce projet. Quant à la commune, elle aurait préféré la construction de villas jumelées à celle de nouveaux HLM. Au vote, c'est à l'unanimité que les élus décident de transmettre un préavis défavorable de la commune. Aux nouveaux députés de trancher maintenant.

Budget 1994 accepté

Avant de voter le projet de budget 1994, les conseillers devaient se prononcer sur les jetons de présence qu'ils allaient toucher pour l'année 1994, principale source de financement pour certains partis.

Par 23 voix contre 6 (L) et 4 abstentions, ils ont décidé de recevoir 80 francs par séance du Conseil municipal, le président touchant 115 francs

et le secrétaire 105 francs. Suite à des discussions entamées depuis février 1993, le personnel communal a accepté de voir sa gratification de fin d'année réduite de moitié. Cette mesure limitée à 1994 permettra une économie de 230'000 francs. Seul le groupe communiste a refusé d'approuver cet accord.

Les élus ont ensuite félicité les autorités et tout particulièrement le Conseiller administratif Christophe ISELI pour le projet de budget 1994. Celui-ci se monte à 51'491'470 francs alors qu'en 1993, il était de 52'128' 820 francs (voir le texte des pages bleues). Il a été accepté à l'unanimité.

Politique énergétique

Répondant à la motion de Myriam MARTELET qui souhaite que Vernier soit représentée au Conseil d'administration de l'Aéroport, le Conseil administratif a expliqué qu'il n'a pu mener à bien cette mission. Mais par contre, sauf avis contraire de l'Association des communes genevoises, la commune devrait être représentée au sein d'une commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.

Un postulat intitulé « Politique énergétique communale à court et moyen terme » et présenté par Myriam MARTELET a été accepté à l'unanimité. Il relève que l'augmentation de la consommation d'énergie a été 11 fois plus rapide que celle de la population. Il est proposé une série de mesures afin d'atteindre les objectifs du programme Energie 2000 du Conseil fédéral, soit stabiliser la demande d'énergie fossile. Un de leurs souhaits serait que la commune fasse effectuer un bilan énergétique de tous les bâtiments situés sur notre territoire.

Une pétition d'habitants du chemin de l'Etang pour la création d'un portail à l'enclos pour chiens de l'Etang des Tritons est traitée immédiatement et acceptée.

Aménagement des locaux ex-Shell

Au Lignon, la commune a récemment acquis les anciens locaux qu'occupait Shell, soit 2800 m² situés sous le parking du centre commercial. Les autorités ont présenté aux conseillers municipaux les grandes lignes d'un projet d'aménagement d'une partie de cette zone. Il s'agirait d'installer une bibliothèque, une ludothèque et un centre de rencontre dans ce quartier fort de 6500 habitants qui ne possède pas encore ce genre de locaux. Dans un premier temps, les autorités demandent le vote d'un crédit d'étude de 275'000 francs. Il sera étudié en commission.

Crèche à Châtelaine

Enfin, le Conseil administratif propose la création d'une commission extra-parlementaire qui aurait pour tâche l'étude d'un projet de crèche familiale et d'autres structures. Elle serait composée d'un représentant par parti, de deux représentants des habitants de Châtelaine (la zone concernée), d'un représentant des professionnels de la petite enfance, d'un représentant du groupe Parents-Petite enfance et d'un représentant de l'association des crèches suburbaines.

Le but de la Conseillère administrative Gabrielle FALQUET est de pouvoir aller rapidement de l'avant, d'où cette proposition qui fait suite aux décisions prises en Commission sociale. Au vote, cette proposition est très largement acceptée. »

Prochaine séance du Conseil municipal



21 décembre



Avis communaux

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux et services de l'Administration municipale seront **fermés du jeudi 23 décembre à 17 heures au dimanche 2 janvier.**

Réouverture : lundi 3 janvier 1994 à 9 heures.

Etat civil

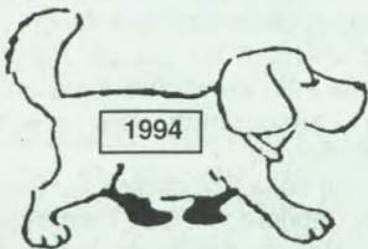
En cas d'urgence :
(décès, inhumation, naissance,
etc.) téléphoner à :

M. Robert BORGIS,
officier de l'état civil
Tél. 796.35.10

ou

Mme Michèle MULLER,
officier de l'état civil
Tél. 733.72.35

Médailles 1994



Nouveau prix Fr. 43,50

Le moment est venu où les détenteurs de chiens doivent obligatoirement se procurer, **d'ici la fin de l'année, dernier délai**, la médaille pour 1994.

En vente à la Mairie et dans les postes de police municipale, **sur présentation obligatoire de :**
- attestation d'assurance R.C.
- carnet de vaccination de l'animal avec indication de la date limite de la validité du vaccin contre la rage.

Service de voirie

La levée des ordures ménagères du **vendredi 24 décembre 1993** est **maintenue**.

La levée des ordures ménagères du **vendredi 31 décembre 1993** est **supprimée** et n'est pas remplacée.

Prochaine tournée : lundi 3 janvier

La levée des objets encombrants (à l'exclusion des objets métalliques) et des **sapins de Noël** aura lieu le **mardi 4 janvier 1994**.

Le ramassage des objets métalliques (à l'exclusion de tout autre) aura lieu le **jeudi 6 janvier 1994**.



Transports publics de Vernier

Vendredi 24 décembre

Horaire normal

Samedi 25 décembre

Pas de service

du lundi 27 décembre

au

Vendredi 31 décembre

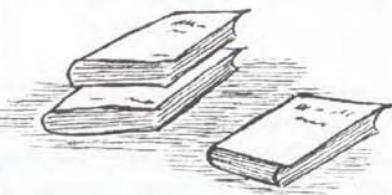
Horaire du samedi

Samedi 1er janvier

Pas de service

Bibliothèques

Fêtes de fin d'année



**Les bibliothèques
seront fermées
du jeudi 23 décembre
au vendredi 8 janvier**

Dès le lundi 10 janvier 1994

Avanchets

Galerie marchande
Rue du Grand-Bay 21

Lundi de 16h à 20h
Mardi de 15h à 19h
Mercredi de 15h à 18h
Vendredi de 15h à 18h

Châtelaine

Av. de Châtelaine 83 A
à côté de la ludothèque

Lundi de 15h à 18h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 16h à 20h

Vernier

Maison Chauvet-Lullin
Rue du Village 57-59
Mardi de 16h à 20h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 15h à 18h

Police Municipale

En cas d'urgence :
le 25 décembre (Noël) et
le 1er janvier (Nouvel-An)
Tél. 797.09.09

Gendarmerie de Châtelaine

En cas d'extrême urgence
Tél. 796.25.11

Routes

Déneigement et salage

Conformément aux consignes fédérales pour la protection de l'environnement, un **salage minimum des routes et trottoirs sera effectué**.

Chacun devra donc redoubler de prudence. Les chaussées et trottoirs seront déneigés **mais peu ou pas salés**.

Selon les secteurs, un gravillonnage sera prévu.

Mais afin de faciliter les tâches du personnel affecté aux travaux de

déneigement et lui permettre d'oeuvrer le mieux et le plus rapidement possible, les détenteurs de véhicules **doivent absolument faire un effort pour :**

- respecter l'ensemble de la signalisation afférente au stationnement, y compris les disques provisoires d'interdiction de stationner ;
- stationner leurs véhicules sans empêter sur les trottoirs et de manière correcte ; s'ils possèdent un garage, rentrer leurs véhicules le soir et, dans les zones de villas, utiliser,

dans la mesure du possible, les terrains privés, entrées de garages ou autres ;

- laisser les trottoirs libres de tout obstacle ;
- laisser, sur la chaussée, un **dégagement minimum de 5 mètres** pour le passage des engins de déblaiement (largeur d'un chasse-neige, env. 4,5m).

D'ores et déjà, l'administration municipale vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Service des sports

Ecole de ski alpin

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans

(débutants, moyens, avancés) organisés par le service des sports, avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

Deux périodes à choix

- 1) du 12 janvier au 2 février 1994 (4 mercredis)
- 2) du 2 au 23 mars 1994 (4 mercredis)

Prix : Fr. 160.- pour une période. Sont inclus dans le prix :

- le transport en car
- les leçons de ski
- les remontées mécaniques
- le pique-nique et boissons chaudes
- l'accompagnement et la surveillance des élèves durant toute la journée
- l'encadrement sanitaire en cas de besoin.

Pour tous renseignements : Service des sports, tél 796 62 96

Camp de ski 1994 Planachaux s/Champéry

Du lundi 21 février
au
samedi 26 février 1994



Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **bons skieurs**, âgés de 9 à 12 ans.

Le nombre de places est limité, inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

Prix : Fr. 310.- tout compris

Renseignements et inscriptions : Service des sports
30, route du Bois-des-Frères
1219 Le Lignon
Tél. 796 62 96 (le matin).



INFORMATIONS VERNIER

Rédaction :

Thème (*pages bleues*)
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)
Robert BORGIS

PAO - production et publicité
Roland HEHLEN, assisté de :
Mlle Malory MEX et
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier
Case postale 520
Rue du Village 9 - 1214 Vernier
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur papier Offset extra-blanc mat, sans chlore.

Agenda

A la Macav



Maison d'artisanat communal amateur de Vernier
Rue du Village 48

de 9h à 11h30 et
de 14h30 à 17h30
fermée dimanche et lundi matin

Programme :
jusqu'au 23 décembre

Monique BAECHLER
Gravure sur verre
(Tableaux et objets)

Claudine DAVET
Bijoux en porcelaine
(Technique scandinave)

Eva DIMCOVSKI
Peinture sur soie
(Dessins inédits - pièces uniques)

du 17 janvier au 19 février 1994

Denise LAGE
Crochet

Pascal COLASANTO
Huiles

E.S.L. Vernier

Equipe de 1ère ligue nationale
de basket

Match à domicile
aux Ranches

Vendredi 7 janvier à 20h30
Vernier / Morges



Les activités
périscolaires
de Vernier-Village

vous invitent
le 21 décembre 1993
dès 18h
à la Maison Chauvet-Lullin

où Dominique PRAZ, conteuse, et Joël MUSY, saxophoniste, convient petits et grands à redécouvrir le plaisir des contes en fêtant Noël.

GHVV, c.p. 618, 1214 Vernier
Avec la participation de la
MACAV, la bibliothèque de
Vernier-Village et le Trèfle.

Le Théâtre Minilune
présente :

L'Atelier du Père Noël
pour les enfants de 6 à 8 ans



Bibliothèque de Châtelaine
le vendredi 17 décembre
à 17h30

Prix littéraire

Vous avez entre 16 et 25 ans !
Vous aimez écrire des poésies,
contes ou nouvelles !

Alors participez à la 6e édition du
Prix littéraire de la Commune de
Vernier pour jeunes auteurs !

Clôture du concours :
31 mai 1994.

Procurez-vous le **règlement**
auprès du Service culturel de
Vernier, rue du Village 1, Vernier,
tél. 306 06 86



LAURIERS

Ivan REBROFF

en concert à Genève

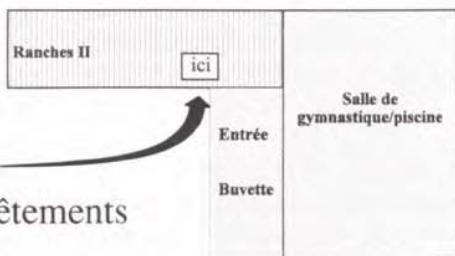
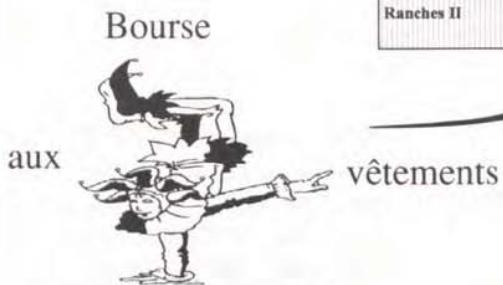
L'exceptionnel concert
pour préparer Nouvel-An,
récital de chants classiques,
religieux et airs de la
Vieille Russie accompagnés
au piano et orgues
par Franz FRIEDL

**Temple
de Saint-Gervais
mercredi
29 décembre 1993
à 20h30**

Location :
COOP Forum
Eaux-Vives 2000
Tél. 786 55 45

Groupe d'Habitants de Vernier-Village

Propose



Groupe d'Habitants de Vernier-Village

Case postale 618 1214 Vernier

**Ouverte tous les mardis
de 14h00 à 17h00
et le 2ème jeudi de chaque mois
de 18h00 à 20h00**

Fermée pendant les vacances scolaires

Devenez usagers de votre Bourse aux vêtements.
Les bénévoles seront heureuses de vous y accueillir.

Restaurants scolaires de Vernier

A la veille des fêtes de Noël et du Nouvel-An, nous tenons à nous adresser à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu nous soutenir dans notre action pour le bien-être des enfants de notre commune.

Sachez que nous allons continuer dans cette voie et, avec votre collaboration et aide, nous sommes certains que notre effort sera bénéfique.

Par ces quelques lignes, nous voulons aussi vous signaler que nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement que vous pourriez désirer et les numéros

702 01 07 prof. et

796 25 84 privé

vous sont ouverts.

Avec le plaisir de pouvoir continuer de la sorte l'année prochaine, tout le comité vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et un bon saut dans l'an nouveau.

Pour le comité
Le Président
Serge-A. BRULHART



L'H.A.M.E. est une amicale dont le seul but est de **favoriser des rencontres entre personnes ou familles seules** à Vernier-Village.

Quatre saisons - Quatre fêtes

Si pour vous se rencontrer est un plaisir

Si la solitude pour vous se fait sentir

Ensemble nous pouvons essayer d'en sortir

Car la vie n'est pas faite pour s'endormir

C'est pourquoi HAME vous convie

**le 31 décembre dès 19h
Chez SNOOPY**

Rue du Village 70,
en face du parc Chauvet-Lullin

**Buffet et boissons offerts par l'association.
Danse, cotillons et bonne humeur.**

Renseignements :

H.A.M.E.

Case postale 654 - Vernier

Tél. 341 44 76

Pour réaliser nos actions, une mise de fonds nous est nécessaire. Si ce projet vous séduit, même le plus petit don sera le bienvenu.

H.A.M.E. - CCP 12-4918-1

A VOUS DE JOUER

Le contenu des textes publiés dans cette rubrique n'engage nullement la responsabilité de l'Editeur.

Cet espace vous est réservé



Faites-nous part de vos :
Propositions, remarques, critiques, suggestions, opinions, etc.
De vos récits, anecdotes du présent ou du passé (illustrations à l'appui bienvenues).
Les caricatures, dessins, concernant des événements en relation avec la commune sont les bienvenus.

Vernier fleuri - Palmarès 1993

Mardi 30 novembre, à la Maison Chauvet-Lullin à Vernier, les Autorités de Vernier, représentées par M. André CHILLIER, conseiller administratif délégué, et M. Gustave JENNI, président du Conseil municipal, ont procédé à la proclamation du palmarès et à la remise des prix de la 16e édition du concours «Vernier fleuri».

Le jury, placé sous la présidence de M. Jean-Marc BEFFA, du Service des parcs et promenades de notre commune, a noté les concurrents, en

tenant compte du choix des couleurs, de la qualité des plantes, de l'originalité et de l'entretien des plantations, entretien rendu très difficile cette année en raison des conditions atmosphériques particulièrement mauvaises.

M. André CHILLIER a adressé à tous les concurrents ses plus vifs remerciements et félicitations pour leurs efforts, année après année, et les a encouragés à continuer à participer à l'embellissement floral de la commune.

Il a également saisi cette occasion pour exprimer sa gratitude à l'équipe des jardiniers communaux pour la réalisation des décorations florales sur l'ensemble de la commune et, plus spécialement, les massifs de Vernier et Châtelaine.

Notre équipe des parcs et promenades a vu ses efforts récompensés par l'obtention du 2e prix au Concours de décorations florales de la Société genevoise d'horticulture.

Concours Vernier fleuri

Catégorie des fenêtres et balcons

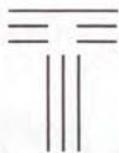
1ère	Mme CRAMATTE Arlette	Rue du Village 68a	1214 Vernier	96 points
2e	Mme RONCHIETTO Isabelle	Rue Carqueron 6	1220 Avanchets	90 " "
3e	Mme ZURKINDEN Gilberte	Av. de Crozet 20	1219 Châtelaine	84 " "
4e	Mme ABEL Janine	Av. de Crozet 58	1219 Châtelaine	83 " "
5e ex	Mme MOOS Catherine	Ch. de Maisonneuve 9	1219 Châtelaine	80
5e ex	Mme BORCARD Gisèle	Cure du Lignon	1219 Le Lignon	77
7e	Mme FREIDIG Gertrude	Rue du Village 18e	1214 Vernier	77
8e	Mme FALLER Rosy	Rue du Village 13b	1214 Vernier	75
9e	Mme TISSOT-DAGUETTE El.	Av. de Crozet 36	1219 Châtelaine	73
10e	Mme CASAZZA Heidi	Rte de Peney 43	1214 Vernier	69
11e	Mme GASSE R Daniels	Ch. de l'Esplanade 20	1214 Vernier	68
12e	Mme RUCHAT Christine	Rue Carqueron 5	1220 Avanchets	67
13e ex	Mme BOEGLE Georgette	Av. de Crozet 20	1219 Châtelaine	66
13e ex	Mme GROSSRIEDER Johanna	Rue Oscar-Bider 14	1220 Avanchets	66
15e	Mme BOUTHEON Pascale	Ch. de l'Esplanade 18	1214 Vernier	54
16e	Mme BURKHARD Marguerite	Av. de Crozet 16	1219 Châtelaine	53
17e	Mme VICENTE Adriana	Rue Grange-Lévrier 5	1220 Avanchets	29
18e	Mme BERNET Arlette	Rue Oscar-Bider 14	1220 Avanchets	27

Catégorie des entrées et villas

1ère	Mme PASCHE Yvonne	Av. de Crozet 1	1219 Châtelaine	88 points
2e	M. MEUTER Charles	Ch. de Grand-Champ 4	1219 Aïre	86 " "
3e	M. FRAGA André	Rue du Village 43	1214 Vernier	85 " "
4e ex	Mme COSANDIER Marcelline	Ch. de l'Esplanade 16	1214 Vernier	83 " "
4e ex	M. DI SANZA Elio	Ch. de la Greube 24	1214 Vernier	83
6e ex	Mme DURIAUX Arlette	Ch. des Sellières 7	1219 Aïre	81
6e ex	M. ROULIN Maurice	Ch. du Progrès 2 a	1214 Vernier	81
8e ex	Mme TULLER Maguy	Ch. des Vidollets 61	1214 Vernier	80
8e ex	M. AUBERT Edmond	Ch. J.-Ph.-De-Sauvage 11	1219 Châtelaine	80
10e ex	Mme ROCH Inès	Ch. Crotte-au-Loup 3	1214 Vernier	72
10e ex	Mme JOLISSAINT Martine	Ch. Crotte-au-Loup 5a	1214 Vernier	72
12e ex	Mme PICTET Emilienne	Rue du Village 37	1214 Vernier	69
12e ex	M. BIELSER Jacques	Ch. des Sellières 57	1219 Aïre	69
14e	M. MAYENZET Paul	Ch. du Renard 51	1219 Aïre	64
15e	Mme MICHOT Juliette	Ch. du Renard 32	1219 Aïre	63
16e	Mme CHIORINO Michèle	Ch. des Vidollets 45	1214 Vernier	58
17e	Mme BOBILLIER Christine	Ch. Bois-Jacquet 16c	1219 Aïre	56
18e	Mme PAUTEX Marguerite	Rte de Meyrin 115	1219 Châtelaine	30

TESTINA

Tout mandat immobilier



Testina Services SA

Av. du Lignon 40
1219 Genève
022/796 87 44

GUISEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



Robert
Vuillaume SA

Menuiserie
Charpente
Escaliers
Couverture
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier
Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45
Devis sans engagement

BÂTIMENTS-FAÇADES
MARBRERIE-SCULPTURE

Projets Dessins
Devis sur demande

ART FUNÉRAIRE
GRANITS
MARBRES
PIERRES

Jean-Jacques MELLO

Bureau:
20, rue des Moraines
1227 CAROUGE
Tél. 342 22 74 - Fax 342 77 71

Atelier:
10, chemin des Carpières
1219 AÏRE
Tél. 796 25 10

GARAGE JACQUES VILLASCHI

AGENCE PEUGEOT
Réparation toutes marques

20, route de Peney
1214 VERNIER
Téléphone 341 09 00

Menuiserie - Agencements
Meubles sur mesures

René VETTER

Ch. des Framboises 7
1242 BOURDIGNY / Satigny

Tél. privé : 753 10 16
Natel 077 26 02 80

B. BERTHOUD

diplôme et maturité de commerce licence ès Lettres de français

rédaction - correspondance -correction - mise au net

Tél. 796 74 72

Av. du Lignon 60

1219 Le Lignon

Ce pavé est à votre
disposition pour vos
annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-
(par numéro pour 4 parutions)

SRO-KUNDIG

IMPRIMERIE - MAILING

SRO-KUNDIG

ARTS GRAPHIQUES ET COMMUNICATION

*Un service complet
dans les arts graphiques*

IMPRIMERIE

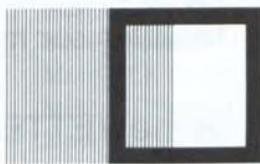
- Photocomposition - Télétraitements
- Service FLASHAGE PAO avec en plus l'expérience de professionnels
- Centre offset ultra-rapide
- Impression offset couleur
- Fourniture ultra-rapide d'enveloppes

**CENTRE D'ADRESSAGE
ET D'EXPÉDITION**

- Fourniture d'adresses
- Gestion de fichiers
- Adressage - Mise sous plis
- Expéditions de masse

**49, ch. de l'Etang
CH-1219 Châtelaine
Genève**

**Tél. 022/796 57 77
Fax 022/796 65 02**



mangola+cie

Fabrique de FENÊTRES ISOLANTES

Economie d'énergie
Isolations phonique et thermique garanties

Fondée en 1890

48, route du Bois-des-Frères - 1219 Aïre (Genève) - Tél. (022) 796 61 11



Infos quartier - LES AVANCHETS

A.H.A. - Rue du Grand-Bay 11 - 1220 Avanchets

L'AHA met à la disposition de tous son organe d'informations locales, l'Avanchet-Spot, dont le No 176 paraîtra le 28 janvier 1994.

Rédaction : AHA
11, rue du Grand-Bay

Mme G. Gantert
11, rue Oscar-Bider, tél. 796 18 80
Mme Damay-Genoud, tél. 797 03 74

Parution : le dernier vendredi du mois

Délai : le 1er pour la fin du mois

Tirage 4000 exemplaires

Mémento AHA

Prochaine manifestation :

Fête de Noël
le 18 décembre 1993
Sur inscriptions
Tél. 797 03 74

Prochain comité :

7 décembre 1993 à 20h30
au CQA

Section sportive de l'AHA

Football (Juniors)
Marc FINSTERWALD
Rue du Grand-Bay 11, tél. 796 83 66

Self-Défense (8 à 99 ans)
Claude N. L'EPLATTENIER
Rue Grange-Lévrier 1, tél. 797 06 10

Gymnastique (dames)
Mme BOVAY
Ch. de l'Etang 70, tél. 796 57 78

Pétanque
Marcel FONTENEAU
Rue Croix-du-Levant 3, tél. 796 64 64



Infos quartier - BALEXERT

A.H.A.B.A.L. - Case postale 8 - 1219 Châtelaine

L'AHABAL souhaite à tous de bonnes fêtes

Nous espérons tous que l'année 1994 sera porteuse d'espoir pour les personnes atteintes dans leur santé et pour tous ceux qui sont victimes de la situation économique actuelle. Nous leur souhaitons beaucoup de courage.

Le comité



Fête de Noël du 18 décembre 1993

Entre 16h et 18h, Salle des Fêtes, Avanchet-Salève

Depuis plusieurs années,

l'Association des Habitants
des Avanchets (**AHA**)
et

l'Association des Habitants
de Balexert et environs (**AHABAL**),

organisent conjointement une fête
pour les enfants des deux quartiers.

L'an passé, nous avons dû annuler la
fête de St-Nicolas puisque cette an-
née-là, la date retenue s'y prêtant,
nous avons voulu innover et faire
cortège avec le vieil évêque, son âne
et le Père Fouettard.

Il y a, à vue de nez, 500 à 600 enfants
en âge scolaire primaire dans nos

régions et nous avions reçu 5 inscrip-
tions en tout et pour tout !

On nous a fait le reproche de deman-
der trop tôt les inscriptions, qu'à fin
octobre personne ne songe encore à
Noël, etc.

Mais une fête, ça n'arrive pas tout
seul, ça ne s'improvise pas.

- Il faut lancer (ou réserver) la salle au
moins 10 mois à l'avance.

- Il faut faire les achats (cadeaux,
nourriture, etc.).

- Il faut trouver, contacter, engager et
accueillir des artistes et des anima-
teurs.

- Il faut que la mairie achète et dresse
un sapin.

- Et puis, il faut des bénévoles pour
tout transporter, cuire et servir.

**Alors, si vous souhaitez que
nous organisions une fête
pour vos petits,
inscrivez-les dès maintenant.**

Ne tardez pas !

La fête n'aura pas lieu si nous n'avons
pas un nombre suffisant d'inscrip-
tions.

A bientôt, nous l'espérons tous.

P.S. Toute aide bénévole sera
appréciée.

Du gravier pour remplir les caisses de la commune

Une importante gravière, dont une partie est propriété de Vernier, va prochainement être mise en exploitation. Le fruit d'un long combat en justice contre l'Etat. Ce gisement devrait rapporter entre 0,5 et 1 million chaque année et ce pendant dix ans.

Le montant exact du revenu que procurera le gravier extrait du gisement situé entre la route de Satigny et les voies de chemin de fer, dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny, n'est pas encore connu. Il va dépendre de la convention que négocient la commune et les autres propriétaires concernés avec la future société d'exploitation.

Dans le canton, le gravier représente une denrée rare. Les quelques gravières du canton ne parviennent pas à subvenir aux besoins de la construction. Voilà pourquoi il est constamment importé de France voisine et notamment du Salève.

L'avantage du gisement est d'être «concentré» sur une surface de 12,5 hectares, contenant selon les estimations 3,5 millions de m³ de gravier. Son «défaut» : se situer sur trois parcelles directement raccordables au rail, d'où l'opposition du Conseil d'Etat à cette exploitation durant plus de dix ans.

Tout a commencé par une étude géophysique réalisée en 1982 qui a démontré la présence d'un important gisement. Ce alors que le plan directeur cantonal des gravières dressé la même année n'en avait pas connaissance. Une demande d'exploitation

est alors déposée auprès du Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales (DIAAR) en mars 1982. Refus un an plus tard du DIAAR, contre lequel les privés et la commune recourent. Nouvel échec en mars 1984. Le combat est porté devant le Tribunal administratif, lequel donne finalement raison aux recourants au printemps 1986. Le dossier est alors renvoyé au DIAAR afin qu'il réalise une étude d'impact. Mais le Département ne l'entendant pas de cette oreille décide à son tour de recourir, de quoi perdre encore un peu de temps. Finalement, le DIAAR doit s'exécuter, il demande et reçoit l'étude d'impact en mai 1990. «Sur cette base, le DIAAR a conclu que l'exploitation de la gravière n'entraînerait pas de dommage et qu'au contraire, cela pourrait limiter ainsi les nuisances dues au transport. Et le DIAAR de conclure qu'il ne s'opposerait pas à une exploitation» raconte Patrick LEUBA, le nouveau Secrétaire général communal. De plus, la Commission de recours déclarait en avril 1991 que «l'intérêt prépondérant des propriétaires à exploiter le gisement primait sur l'affectation ordinaire de la zone à vocation industrielle».

Dernière opposition

L'exploitation allait-elle enfin pouvoir démarrer ? Que nenni ! Le 14 mai 1991, le Conseil d'Etat in corpore décidait de recourir auprès du Tribunal administratif. Le Département de l'économie publique était en effet intéressé à récolter des entreprises ayant besoin d'un raccordement au rail. Les propriétaires, dont la commune, ont fait opposition à ce recours. Leurs arguments : les parcelles concernées sont en zone de développement industriel et non en zone industrielle, de plus avec près de 200'000 m² de locaux vides, il n'y a pas urgence à développer cette zone-là. Deux ans plus tard, le 8 juin 1993, le Tribunal administratif a rejeté le recours du Conseil d'Etat. Ce dernier a décidé de ne pas poursuivre son combat devant le Tribunal fédéral et le 20 août 1993, le DIAAR accordait l'autorisation d'exploiter la gravière. A noter que l'exploitation devrait se répartir en quatre grandes étapes : décapage (jusqu'au printemps 1994 environ), extraction (de 1994 à 2004), remblayage au fur et à mesure (jusqu'en 2005) et enfin nivellement du terrain (2006). □



CHARGES

	DESIGNATION	1993	1994	Diff	%
0	ADMINISTRATION GENERALE				
01	CONSEIL MUNICIPAL	121 800	127 300	5 500	(4,52%)
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	296 820	301 210	4 390	(1,48%)
05	ADMINISTRATION GENERALE	3 237 824	3 048 589	-189 235	-(5,84%)
08	IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	390 711	382 322	-8 389	-(2,15%)
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	809 018	898 010	88 992	(11,00%)
	TOTAL	4 856 173	4 757 431	-98 742	-(2,03%)
1	SECURITE PUBLIQUE				
10	ETAT CIVIL	324 790	346 390	21 600	(6,65%)
11	POLICE MUNICIPALE	1 221 920	1 245 644	23 724	(1,94%)
14	INCENDIE ET SECOURS	984 740	1 030 540	45 800	(4,65%)
16	PROTECTION CIVILE	620 634	601 677	-18 957	-(3,05%)
	TOTAL	3 152 084	3 224 251	72 167	(2,29%)
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
21	ECOLES PUBLIQUES	7 058 802	7 177 909	119 107	(1,69%)
	TOTAL	7 058 802	7 177 909	119 107	(1,69%)
3	CULTURE ET LOISIRS				
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	2 090 775	1 973 047	-117 728	-(5,63%)
33	PARCS ET PROMENADES	2 032 869	2 129 313	96 444	(4,74%)
34	SPORTS	4 344 402	4 284 698	-59 704	-(1,37%)
35	AUTRES LOISIRS	1 852 313	1 971 615	119 302	(6,44%)
	TOTAL	10 320 359	10 358 673	38 314	(0,37%)
5	PREVOYANCE SOCIALE				
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	2 145 696	2 451 720	306 024	(14,26%)
58	AIDE SOCIALE	1 241 540	1 377 530	135 990	(10,95%)
	TOTAL	3 387 236	3 829 250	442 014	(13,05%)
6	TRAFIC				
62	ROUTES	7 055 329	6 962 749	-92 580	-(1,31%)
65	TRAFFIC REGIONAL	1 728 319	1 519 211	-209 108	-(12,10%)
	TOTAL	8 783 648	8 481 960	-301 688	-(3,43%)
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT				
71	PROTECTION DES EAUX	516 416	499 741	-16 675	-(3,23%)
72	TRAITEMENT DES DECHETS	2 632 500	3 030 000	397 500	(15,10%)
74	CIMETIERES	174 849	174 390	-459	-(0,26%)
78	PROTECTION ENVIRONNEMENT	116 520	117 930	1 410	(1,21%)
	TOTAL	3 440 285	3 822 061	381 776	(11,10%)
9	FINANCES ET IMPOTS				
90	IMPOTS	2 792 500	3 037 300	244 800	(8,77%)
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	8 293 303	6 760 575	-1 532 728	-(18,48%)
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	44 430	42 060	-2 370	-(5,33%)
	TOTAL	11 130 233	9 839 935	-1 290 298	-(11,59%)
	TOTAL DES CHARGES	52 128 820	51 491 470	-637 350	-(1,22%)

REVENUS

	DESIGNATION	1993	1994	Diff	%
0	ADMINISTRATION GENERALE				
01	CONSEIL MUNICIPAL			0	
02	CONSEIL ADMINISTRATIF			0	
05	ADMINISTRATION GENERALE	233 600	241 100	7 500	(3,21%)
08	IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	73 400	8 400	-65 000	-(88,56%)
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	1 450 500	1 450 500	0	(0,00%)
	TOTAL	1 757 500	1 700 000	-57 500	-(3,27%)
1	SECURITE PUBLIQUE				
10	ETAT CIVIL	32 650	32 700	50	(0,15%)
11	POLICE MUNICIPALE	544 180	133 380	-410 800	-(75,49%)
14	INCENDIE ET SECOURS	322 000	328 500	6 500	(2,02%)
16	PROTECTION CIVILE	35 500	28 000	-7 500	-(21,13%)
	TOTAL	934 330	522 580	-411 750	-(44,07%)
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
21	ECOLES PUBLIQUES	292 070	124 820	-167 250	-(57,26%)
	TOTAL	292 070	124 820	-167 250	-(57,26%)
3	CULTURE ET LOISIRS				
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	97 000	69 500	-27 500	-(28,35%)
33	PARCS ET PROMENADES	0	0	0	
34	SPORTS	693 300	678 500	-14 800	-(2,13%)
35	AUTRES LOISIRS	151 050	150 900	-150	-(0,10%)
	TOTAL	941 350	898 900	-42 450	-(4,51%)
5	PREVOYANCE SOCIALE				
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	0	0	0	
58	AIDE SOCIALE	4 000	4 000	0	(0,00%)
	TOTAL	4 000	4 000	0	(0,00%)
6	TRAFIC				
62	ROUTES	225 500	212 300	-13 200	-(5,85%)
65	TRAFIC REGIONAL	1 129 000	1 025 000	-104 000	-(9,21%)
	TOTAL	1 354 500	1 237 300	-117 200	-(8,65%)
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT				
71	PROTECTION DES EAUX	0	0	0	
72	TRAITEMENT DES DECHETS	353 000	3 000	-350 000	-(99,15%)
74	CIMETIERES	14 950	7 450	-7 500	-(50,17%)
78	PROTECTION ENVIRONNEMENT	0	0	0	
	TOTAL	367 950	10 450	-357 500	-(97,16%)
9	FINANCES ET IMPOTS				
90	IMPOTS	40 339 500	41 419 500	1 080 000	(2,68%)
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	6 029 780	5 378 280	-651 500	-(10,80%)
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	107 840	195 640	87 800	(81,42%)
	TOTAL	46 477 120	46 993 420	516 300	(1,11%)
	TOTAL DES REVENUS	52 128 820	51 491 470	-637 350	-(1,22%)

«Au pied du mur»
Spectacle de danses, chants, musique et théâtre

présenté par

La Fédération cantonale du costume genevois
dans le cadre de son 60e anniversaire
scénario de Robert Ruedin (Trinquedoux)

vendredi 21 janvier 1994 à 20h30



Lieu :
Salle des Fêtes du Lignon
(derrière le Centre commercial)
parking disponible
accès par bus 7

Entrée :
Fr. 15.- / 10.- AVS, étudiants
Billets en vente au
Stand Info de Balexert et
à l'entrée

Organisation :
Service culturel de la Mairie
de Vernier, tél. 306 06 86